

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-vingt-deuxième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 16 janvier 2025, en présentiel et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 27 FÉVRIER 2025

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X (jusqu'à 11 h 06)	
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur	X (jusqu'à 10 h 30)	
BOURGON, Vincent Étudiant		X	PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante		X
DÉRY, Chantal Professeure	X		SERGEANT, Pascal Chargé de cours		X*
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	TURGEON, Stéphanie Professeure	X (jusqu'à 11 h 19)	
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours		X
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		Siège vacant (étudiant.e)	-	-
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (étudiant.e)	-	-
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d'administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h 11.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres**2.- Procès-verbal :****2.1 Quatre-cent-vingtième réunion (14 novembre 2024)****2.1.1 Adoption****2.1.2 Affaires en découlant****2.2 Quatre-cent-vingt-et-unième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024)****2.2.1 Adoption****2.2.2 Affaires en découlant****3.- Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion****4.- Nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)****5.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs****Affaires courantes****6.- Information de la présidente****7.- Projet de création d'un baccalauréat en nutrition****8.- Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie****9.- Projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT****10.- Projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950)****11.- Projet de modification à la concentration santé mentale et soins psychiatrique de la maîtrise en sciences infirmières et réouverture des admissions****12.- Calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales****13.-****14.- Période d'informations et de questions****15.- Dépôt de documents**

15.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

16.- Prochaine réunion (27 février 2025)

17.- Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1. Quatre-cent-vingtième réunion (14 novembre 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingtième réunion (14 novembre 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2. Quatre-cent-vingt-et-unième réunion (extraordinaire) (2 décembre 2024)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-et-unième réunion extraordinaire (2 décembre 2024), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-et-unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion, et ce, conformément à l'article 10.19 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO :

La commission des études révisé, au plus tard le 1er février de chaque année, les regroupements de programmes et transmet son projet de regroupements de programmes modifié au conseil d'administration qui, après étude, adopte les regroupements de programmes au plus tard le 1er mars.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3401 concernant la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion; laquelle est jointe en appendice.

4.- Nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adoptée par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015. Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
- Quatre professeures et professeurs

- Deux personnes chargées de cours
- Deux personnes étudiantes

Le secrétariat général a reçu la candidature (annexe 1) de monsieur Martin Laberge, professeur au département des sciences sociales, lequel a manifesté son intérêt à renouveler son mandat au sein du comité.

Conformément à ses pouvoirs de nomination (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, la commission des études est donc invitée à nommer un membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement. Le mandat sera d'une durée de trois ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3402 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE), laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 9 décembre 2024. De plus, conformément à l'article 11 du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité recommande à la commission des études la révocation de l'habilitation de José Bélanger à la suite de son congédiement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3403 concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

6.- Information de la présidente

La rectrice informe les membres que monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation sera absent pour une période de 6 à 8 semaines. Elle assurera l'intérim durant cette période.

L'UQO enregistre une hausse des inscriptions à Gatineau, tandis qu'une baisse à Saint-Jérôme est observée.

Le projet de loi 74, qui introduit des quotas pour les personnes étudiantes internationales (PEI), utilisera les données de l'année 2024 à titre de référence. Interrogée sur la date de dévoilement des quotas, la rectrice a précisé que son chef de cabinet a tenté d'obtenir des informations en ce sens, sans succès. Aucun échéancier précis n'a été divulgué à ce jour.

Face à une concurrence accrue entre universités, l'UQO se doit d'adopter des stratégies ingénieuses et offensives pour maintenir ses effectifs étudiants. Cependant, les défis financiers sont majeurs : coupes budgétaires gouvernementales, possibilité de retard dans le projet de construction de résidences malgré un échéancier serré.

En conclusion, l'année s'annonce difficile, tant pour les finances que pour le recrutement.

7.- Projet de création d'un baccalauréat en nutrition

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'un baccalauréat en nutrition.

En mai 2023, la sous-commission des études a donné un avis favorable à la création d'une formation en continuum incluant un baccalauréat en 90 crédits et une maîtrise professionnelle de 60 crédits. L'idée du continuum s'appuyait sur un examen en profondeur des programmes de formation en nutrition offerts au Québec et au Canada ainsi que sur les besoins de l'exercice de la profession dans le contexte actuel incluant l'ajout de nouvelles activités autorisées par le Collège des médecins du Québec en 2018 et 2022. Toutefois, comme l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec a choisi de conserver la responsabilité de la formation des diététistes-nutritionnistes en lien avec les nouvelles activités autorisées par le Collège des médecins du Québec, le projet a été réorienté vers un baccalauréat de 120 crédits qui pourra être réalisé en quatre ans à temps complet.

Le projet de création d'un baccalauréat en nutrition s'inscrit en cohérence avec les travaux amorcés par l'UQO depuis plusieurs années pour développer sa programmation en santé. À l'instar des programmes existants, le présent projet de baccalauréat inclut une proportion importante de stages répartis en différentes activités permettant d'abord d'exposer, de préparer puis d'immerger les personnes étudiantes dans les trois domaines de la pratique en nutrition, soit l'application des principes de nutrition à l'alimentation normale et thérapeutique (incluant le soutien nutritionnel), l'application des principes de gestion et de nutrition à des services d'alimentation des collectivités et l'application des principes de nutrition publique ou communautaire.

En plus de répondre aux exigences des instances règlementaires pour l'accès à la pratique professionnelle en nutrition, le programme se distinguera des baccalauréats en nutrition actuellement offerts au Québec par la place qu'occupera l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être en santé mentale. Cette proposition s'appuie sur le lien clair entre la santé mentale et la nutrition, mais également sur l'expertise que possède l'UQO en la matière. En effet, de nombreux travaux de recherche et des enseignements se font déjà au sein du Département de psychoéducation et de psychologie, du Département des sciences infirmières et de l'École interdisciplinaire de la santé relativement à l'obésité, aux maladies chroniques, aux attitudes et comportements alimentaires problématiques et à la santé mentale, incluant les troubles des conduites alimentaires, la chirurgie bariatrique et la stigmatisation.

Le baccalauréat en nutrition a été réfléchi dans une approche programme où les compétences sont développées de manière structurée, graduelle et cohérente. Le référentiel de compétences prend notamment en considération les principes importants et spécifiques de la pédagogie de la première année universitaire. Enfin, le programme de l'UQO se distinguera aussi par sa structure en condensant une grande partie de la formation pratique dans un practicum de trois trimestres pendant la dernière année du programme.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 10 décembre 2024. Suite à l'étape de la commission des études, le projet sera soumis à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et ensuite au Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES). Une fois les autorisations obtenues, le projet sera soumis au conseil d'administration de l'UQO.

La doyenne des études précise que le ratio de 45 % de professeurs mentionné dans le projet demeure plus élevé que dans certains programmes car le baccalauréat en nutrition est sous agrément d'un ordre professionnel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3404 concernant le projet de création d'un baccalauréat en nutrition, laquelle est jointe en appendice.

8.- Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656).

L'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656) a été réalisée conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3405 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie, laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT.

À la suite de l'évaluation périodique du programme qui a été menée par l'UQAM, un travail collaboratif entre les universités concernées a été réalisé afin de faciliter la coordination interétablissements du dépôt et de l'approbation du dossier complet (programme et protocole) auprès des instances statutaires en vue de l'entrée en vigueur du protocole et du programme modifié à compter du trimestre d'automne 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3406 concernant le projet de modification du doctorat en éducation (3666) de l'UQAM offert en association avec l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT, laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

Les personnes étudiantes de la concentration univers social doivent suivre plusieurs cours disciplinaires en histoire et en géographie qui sont offerts par le Département des sciences sociales. Des changements apportés dans la mise à l'horaire de ces cours ont nécessité une révision de la concentration univers social afin d'adapter le cheminement en conséquence. Ainsi, plusieurs cours ont été déplacés de trimestre. De plus, le cours obligatoire COM1133 *Médias québécois et canadiens* a été remplacé par le cours GEO1363 *Géographie humaine et territoires*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3407 concernant le projet de modification à la concentration univers social du baccalauréat en enseignement secondaire (7950), laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de modification à la concentration santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières et réouverture des admissions

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) et de réouverture des admissions.

La maîtrise en sciences infirmières avec concentration en santé mentale et en soins psychiatriques est offerte conjointement par l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT, l'UQO et l'UQTR. Les admissions à cette concentration ont été suspendues à l'hiver 2024 pour permettre au comité provincial de coordination des programmes réseau de deuxième cycle en sciences infirmières de réviser en profondeur la concentration.

Les modifications proposées ont été pensées dans une approche par compétences et répondent plus particulièrement aux objectifs suivants :

- 1) mieux répondre aux normes de la Loi 21 concernant les compétences d'évaluation des troubles mentaux;
- 2) permettre aux personnes diplômées de la concentration d'acquérir les connaissances de base pour poursuivre leurs études vers un DESS de 30 crédits qui permettra de répondre aux exigences de formation théorique et clinique pour accéder au permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 10 décembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 422-CE-3408 concernant le projet de modification à la concentration santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières et réouverture des admissions, laquelle est jointe en appendice.

12.- Calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable à toutes les personnes étudiantes internationales au trimestre d'automne 2025 (sauf exception).

Dans le contexte post-pandémique, l'UQO a connu une augmentation massive des inscriptions des personnes étudiantes internationales (PEI), passant de 562 à l'automne 2022 à 1241 à l'automne 2024. Forte de cette croissance, l'Université a déployé plusieurs mesures pour mettre en valeur l'afflux de cette diversité, notamment en déployant des stratégies d'accueil et de soutien spécifiques aux PEI et aux services impliqués dans leur arrivée en grand nombre.

En répercussion à cette croissance rapide s'en est suivi toutefois une augmentation des mauvaises créances générées par les frais de scolarité impayés. En effet, les frais de scolarité pour les PEI sont largement supérieurs aux personnes étudiantes québécoises ou personnes étudiantes canadiennes et se chiffrent à environ 13 000 \$ par trimestre d'étude. Devant cette situation, différentes solutions ont été explorées pour résorber cette dette, et un groupe de travail a été mis sur pied pour revoir les processus. C'est pourquoi à l'automne 2024, l'Université a modifié ses processus internes d'inscriptions des PEI nouvellement admises afin que le paiement des frais de scolarité soit acquitté avant le début du trimestre. En plus d'assurer le paiement en amont, cette nouvelle pratique a permis une meilleure planification de l'offre de cours et un meilleur accompagnement des services aux personnes étudiantes dans l'accueil et l'intégration des nouvelles personnes étudiantes.

Toutefois, comme cette démarche ciblait spécifiquement les nouvelles admissions, le poids de la dette est demeuré très important et porté principalement par les PEI en situation de réinscription. Devant ce constat, l'Université souhaite désormais étendre le processus de paiement préinscription des frais de scolarité avant le trimestre d'étude pour l'ensemble des PEI de l'établissement, sauf quelques exceptions. Celles-ci concerneraient plus spécifiquement les PEI de 3e cycles (des boursiers pour la plupart), celles provenant d'ententes bilatérales, du programme québécois d'échanges étudiants du BCI ainsi que les Français et les Belges.

Les discussions mettent en avant la nécessité de ne pas marginaliser les PEI et d'harmoniser les règles pour l'ensemble des personnes étudiantes. Une demande est formulée concernant le profil des étudiants admis ne s'acquittant pas de leurs frais de scolarité, à laquelle la rectrice répond en soulignant l'existence de ces données, tout en insistant sur la volonté d'éviter toute stigmatisation. Elle rappelle que l'enseignement supérieur est financé par les impôts et que les PEI paient des frais plus élevés en raison de l'absence de cette contribution.

Au sujet des ententes de paiement concernant les PEI, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite indique qu'en hiver 2024, 72 % des ententes de paiement n'ont pas été respectées.

(Véronique Le Gall quitte la séance à 11 h 06)

Une membre mentionne que le projet ayant conduit à la création de la formation Campus inclusifs pour les personnes étudiantes de l'international (CAMIE) a examiné les stratégies financières des personnes étudiantes internationales, notamment la pratique fréquente du regroupement familial pour assumer les frais de scolarité.

Par ailleurs, une demande est formulée afin d'obtenir plus d'informations sur l'élaboration du calendrier complémentaire. La rectrice prend en compte cette demande.

(Stéphanie Turgeon quitte la séance à 11 h 19)

Enfin, un membre souligne que le mode de facturation actuel entraîne des délais de paiement pour certaines PEI, dont les parents effectuent les paiements uniquement à réception de la facture. Or, celle-ci est émise à la suite du règlement des frais de scolarité. La rectrice en prend bonne note et indique que le comité de travail dédié à ce sujet va se pencher sur la question.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1 – abstention : 0) d'adopter la résolution 422-CE-3409 concernant le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales, laquelle est jointe en appendice.

13.- Période d'informations et de questions

Gestion des conteneurs à déchets

Un membre a observé que les conteneurs à déchets et les bacs de recyclage entravent actuellement le passage au pavillon Lucien-Brault. Il s'interroge sur la possibilité de les déplacer à l'arrière du bâtiment. La rectrice répond qu'elle assurera le suivi avec le vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

Planification des travaux durant la période d'examens

Un membre signale que le département des sciences sociales a été soumis à des travaux majeurs durant la semaine d'examens. Il s'interroge sur la possibilité d'éviter une telle situation à l'avenir.

14.- Dépôt de documents

14.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

15.- Prochaine réunion (27 février 2025)

16.- Clôture de la séance



La présidente d'assemblée



La secrétaire générale